

Louis Joseph GUILBERT

N<sup>o</sup> 1  
L'an mil huit cent quarante deux le vingt un jour du  
mois de février a huit heures du matin, en la mairie et  
présentant nous Louis Bellart Maire officier de l'état  
Louis Joseph Civil de la Commune de Muzorne Canton de Saint-  
Omer (sud), arrondissement de Saint Omer, Département  
du Pas de Calais, ont comparu apposemis Joseph  
Guilbert âgé de vingt six ans et Charles Guilbert  
âgé de soixante quatre ans, tous deux sans profession  
Domiciliés en cette Commune. Lesquels nous ont déclaré  
que Louis Joseph Guilbert, âgé de neuf mois né à  
Hallennes les Dames à Muzorne fils du premier  
comparant et de Noémie Robot Vall Dieudé en la  
maison de son père sise en cette dite commune hier  
à onze heures la nuit. La dite déclaration faite  
par les deux apposemis Joseph Guilbert et  
Charles Guilbert ci dessus dénommés le premier

pere du Defunt et le second aieus nous étant  
la lecture du Dicit par notre transport aupres de la perdon  
déeedie nous en avons sur le champ dressé le présent  
acte Lecture faite les deux temoins ont déclaré ne  
savoir si gges de ce interpellé et nous avons signé